

AVIS D'APPEL PUBLIC

Avis de marché  
Directive 2014/24/UE



**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE**

**I.1) Nom et adresses**

Communauté Urbaine d'Alençon  
Numéro national d'identification : 24610066300011  
Place du maréchal Ferdinand Foch - 61000 ALENCON - France  
Code NUTS : FRD13

**Points de contact :** Service de la Commande publique - Téléphone : 02 33 32 40 00 - Courriel : scp@ville-alencon.fr

**Adresse(s) internet**

Adresse principale : <https://www.cu-alencon.fr/>  
Adresse du profil d'acheteur : <http://marches-publics.cu-alencon.fr/>

**I.2) Procédure conjointe**

Sans objet

**I.3) Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<http://marches-publics.cu-alencon.fr/>.

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : <http://marches-publics.cu-alencon.fr/>

Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique via : <http://marches-publics.cu-alencon.fr/>

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice**

Organisme de droit public

**I.5) Activité principale**

Services généraux des administrations publiques

**SECTION II : OBJET**

**II.1) Etendue du marché**

**II.1.1) Intitulé :** Délégation de service public du réseau de transport public urbain et mobilités associées

**Numéro de référence :** 2-202202

**II.1.2) Code CPV principal :** 60112000-6

**II.1.3) Type de marché :** Services

**II.1.4) Description succincte :** Le délégataire sera chargé de l'exploitation du réseau de transport public urbain sur le territoire de la communauté urbaine d'Alençon qui se compose de 31 communes, regroupant au total 59 000 habitants. Le service de transport « ALTO », objet de la DSP, comprend :

- 5 lignes urbaines principales desservant les communes de Alençon et de première couronne, 23 services scolaires desservant les communes de la CUA à destination des établissements scolaires du territoire, ouvert à tous les publics, et 9 lignes de TAD,
- 717 000 voyages réalisés en 2020, pour 892 725 kilomètres parcourus,
- L'AOM met à disposition du délégataire une partie des véhicules (notamment pour l'exploitation des services réguliers non scolaires, ainsi que les véhicules de service),
- Le Délégataire complète avec l'autre partie des véhicules (cars scolaires et véhicules légers).
- L'AOM est également propriétaire des installations (dépôt de bus, atelier, équipements divers) qu'elle met à disposition de son délégataire (contre redevance).
- L'AOM conserve la charge de la mise en œuvre des points d'arrêts du réseau et des mobiliers.
- Le délégataire emploie 40 ETP dont 32 conducteurs/trices

**II.1.5) valeur totale estimée :** 24 200 000.00

Valeur hors TVA : Sans objet - Monnaie : euros

**II.1.6) Information sur les lots :** Ce marché est divisé en lots : Non

**II.2) Description**

**II.2.1) Intitulé :** Délégation de service public du réseau de transport public urbain pour la Communauté urbaine d'Alençon

**Lot n° :** sans objet

**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :** Code CPV principal : 60112000-6

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRD13 - Lieu d'exécution : Territoire de la communauté urbaine d'Alençon

**II.2.4) description des prestations :** Le titulaire sera notamment chargé d'offrir un niveau de service adapté aux déplacements du grand public et notamment aux salariés durant toute l'année et les vacances scolaires, de prendre en compte dans l'adaptation du réseau les besoins et nouvelles habitudes de déplacement et d'adapter l'offre de transport aux besoins de la demande, de desservir de manière performante les voyageurs scolaires entre leur domicile et leur éta-

blissement d'enseignement, de relier directement les quartiers d'habitat dense aux zones d'emplois et d'enseignement, de répondre par un système de transport adapté à la desserte du centre-ville d'Alençon, des autres communes et des pôles d'échanges, d'offrir un niveau de desserte adapté aux zones peu denses dans le respect des contraintes budgétaires de la communauté urbaine, de conseiller la communauté urbaine en vue de favoriser la multimodalité et l'intermodalité des transports, de mettre en avant dans la politique de communication le rôle des transports collectifs pour la protection de l'environnement, de respecter les normes environnementales en vigueur et de proposer toutes mesures permettant de contribuer à la prise en compte du développement durable, de prendre en compte les dispositions de la communauté urbaine en matière d'accessibilité, de proposer une tarification attractive commercialement, de proposer une politique d'information et d'actions marketing et commerciales, de développer une image dynamique et novatrice de la mobilité au sein de la communauté urbaine, de poursuivre la politique d'amélioration de la qualité du service de transport rendue aux usagers, de maîtriser les charges d'exploitation et d'augmenter le taux de couverture des charges par les recettes commerciales, de veiller au bon état des biens mis à sa disposition et nécessaires à l'exploitation, et enfin d'assister et de conseiller l'Autorité Délégante dans le choix des matériels dont elle assure l'investissement dans le cadre de l'exploitation du service.

**II.2.5) Critères d'attribution :** Les critères sont énoncés ci-dessous

**II.2.6) valeur estimée :** Valeur hors TVA : 24 200 000,00 - Monnaie : Euros

**II.2.7) Durée du marché :** Durée : six (6) ans

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

**II.2.10) Variantes :**

Des variantes seront prises en considération : oui. Les candidats seront invités à proposer des améliorations d'offre pour le client voyageur dans le cadre d'une variante libre, à contribution constante ou optimisée.

**II.2.13) Informations sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

**II.2.14) Informations complémentaires :** Le périmètre de la délégation comprend l'ensemble des services de transports publics de voyageurs réalisés à l'intérieur du territoire de la communauté urbaine, et notamment les lignes régulières, les services scolaires), ainsi que les services de transport à la demande. Il est également prévu de demander au futur délégataire la possibilité de mettre en œuvre, dès le début ou dans le courant du contrat, en options, d'autres services tels que les mobilités douces (vélos en libre-service ou location humanisée, voire même des solutions de stationnement sécurisés), la mise en œuvre de solutions de covoiturage dynamique, voire de l'autopartage, ou encore des solutions de motorisations plus performantes environnementalement.

La durée du contrat est fixée à 6 ans, sans exclure la possibilité d'un contrat sur 7 années maximum, le délégataire étant contraint à quelques investissements en matériel roulant.

Pour couvrir les charges de fonctionnement du réseau, l'exploitant bénéficie des recettes perçues des usagers pour son propre compte (vente de titres, amendes, etc.), des recettes annexes (publicités, etc.), de la contribution financière forfaitaire, laquelle, à réseau constant et en euros constants, ne variera pas pendant la durée de la convention.

Les demandes de compléments ou de renseignements devront impérativement être déposées sur le profil d'acheteur (<http://marches-publics.cu-alencon.fr/> ref 2\_2022002) avant le **17/11/2021** à 18h. Toute question posée après cette date et heure ne recevra pas de réponse

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

### III.1) Conditions de participation

**III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :** Le candidat est tenu de produire à l'appui de sa candidature (i) une lettre de candidature (formulaire DC1) datée et signée par un représentant habilité à engager le candidat ou le groupement ; (ii) une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du Code de la commande publique, sont exacts ; (iii) tout document attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code de la commande publique ; (iv) un extrait K bis ou document équivalent datant de moins de 3 mois ; (v) les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ; (vi) les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat satisfait à ses obligations en matière fiscale et sociale prévues à l'article L.3123-2 du Code de la commande publique ; (vii) les documents attestant du respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail

**III.1.2) Capacité économique et financière :** Le candidat est tenu de fournir (i) une déclaration sur l'honneur concernant, d'une part, le chiffre d'affaires global et, d'autre part, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant les prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent avis réalisées au cours des 3 derniers exercices et (ii) les bilans, comptes de résultat et annexes ou documents équivalents, des trois derniers exercices (ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans). En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus devra être fourni pour chaque entreprise du groupement.

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle :** Le candidat produira un mémoire présentant ses garanties professionnelles (expérience, références...), les moyens lui permettant d'assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public dans le domaine objet de la délégation de service public ou dans un domaine comparable et/ou toute autre référence ou élément susceptibles de démontrer son aptitude à exploiter la présente délégation de service public. Dans l'hypothèse de constitution d'un groupement, les justifications sont présentées distinctement pour chaque membre du groupement.

**Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigés(s) :** Sans objet

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés :** Sans objet

### **III.2) Conditions liées au marché**

#### **III.2.1) Information relative à la profession**

La concession est réservée à une profession déterminée :

Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution du marché :** Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'Article L3113-1 du Code de la commande publique.

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :** Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du contrat

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) Description**

#### **IV.1.1) Type de procédure**

Procédure restreinte

#### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

### **IV.2) Renseignements d'ordre administratif**

#### **IV.2.2) date limite de remise des candidatures :**

**Date :** 26/11/2021 **Heure locale :** 14h00.

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.1) Renouveau**

Il s'agit d'un marché renouvelable : non - Calendrier de publication des prochains avis : néant

### **VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

### **VI.3) Informations complémentaires**

Présentation et envoi des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature est déposé par voie électronique à l'adresse suivante : <http://marches-publics.cu-alencon.fr/>

Critères de sélection des candidatures : garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

#### **Compléments sur l'estimation :**

Transports urbains et scolaires, transports à la demande, transports PMR + en option pour la durée de la DSP :

- Covoiturage dynamique
- Offre vélos
- Stationnement sécurisé en complément de la politique vélos
- Transition énergétique

### **VI.4) Procédures de recours**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN CEDEX 4 - France

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr - Téléphone : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17

Adresse internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

#### **VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN CEDEX 4 - France

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr - Téléphone : 02 31 70 72 72 - Fax : 02 31 52 42 17

Adresse internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

#### **VI.4.3) Introduction de recours**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la date de signature du contrat (art. L.551-1 et suivants et, R.551-1 et suivants du code de justice administrative).
- Référé contractuel : dans un délai de trente et un (31) jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (art. L.551-13 et suivants et, R.551-7 et suivants du code de justice administrative).
- Recours en contestation de la validité du contrat : dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass. 4 avril 2014, Département Tarn et Garonne, n°358994).

#### **VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours**

Tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN CEDEX 4 - France

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr - Téléphone : 02 31 70 72 72

Adresse internet : <http://caen.tribunal-administratif.fr/>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 21/10/2021